

Arrêté municipal n° 2026-030

Objet : **Réglementant temporairement
la circulation rue de La Croix Haute pour des
travaux de remplacement de fils nu ENEDIS**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de la société INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIC en date du 28 janvier 2026.

Considérant Que du 02 mars 2026 et pour une durée de 30 jours, des travaux de remplacement de fils nus ENEDIS par du torsadé, rue de La Croix Haute vont être réalisés à la demande de la société INEO.

Considérant Qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 02 mars et pour une durée de 30 jours, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour le remplacement de fils nus par du torsadé.

ARTICLE 2 : La circulation pourra être perturbée et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société (manuellement ou panneaux B15/C18) où sera affichée une ampliation du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 8 février 2026

Le Maire,
Guillaume ROBIC

P.O
Julie Gloarec
Maire-Adjointe

